

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

ARRÊTÉ

~~Le Ministre des Affaires culturelles~~

Le Ministre de la Culture et de l'Environnement

Vu la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 Juillet 1927, 27 Août 1941, 25 Février 1943, 24 Mai 1951, 30 Décembre 1966 et le décret du 18 Avril 1961,

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue,

A R R Ê T É :

Article 1er - Est inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, y compris les peintures murales, la chapelle Saint-Brice à BETBEZE (Hautes-Pyrénées), figurant au cadastre, Section A, sous le n° 50 d'une contenance de 50 ca et appartenant à l'Association "Les Vallées", constituée le 1er Octobre 1972, ayant son siège 36, rue Eugène Ténot à TARBES (Hautes-Pyrénées) et pour représentant responsable Monsieur l'Abbé Félix ETCHEPARE, Président de l'Association, demeurant à SARROUILLES (Hautes-Pyrénées).

Cette association en est propriétaire par acte passé devant Maître NAVARRET, Notaire à BERNAC-DEBAT (Hautes-Pyrénées) le 21 Mars 1974, et publié au Bureau des Hypothèques de TARBES (Hautes-Pyrénées) le 4 Avril 1974, Volume 621, N° 28.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 29 NOV 1977

Pour le Ministre et par délégation

P/le Directeur de l'Architecture

Le Directeur adjoint



Raymond BOCQUET